



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 juin 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
4 juin 2026

**Délibération n° DCM26-06-10P6
Finances - Modification du tableau des durées
d'amortissement des immobilisations**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bêlart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Hélène Cinési et Mme Odile Thiers, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Joëlle Mouchoux, Mme Myriam Lalauze, M. Patrick Javourey, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux

Procurations :

Joëlle Mouchoux à Mme Martine Rouzier

Mme Myriam Lalauze à Mme Corinne Gonzalez

M. Jules Poussard à Mme Odile Thiers

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : M. Franck Rugani

Par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil municipal a entériné la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 à effet du 1^{er} janvier 2024.

Cette même délibération définissait la méthode de gestion des amortissements des immobilisations, en définissant notamment les durées d'amortissement applicables par nature de dépenses.

Les durées d'amortissement applicables à certains comptes n'ayant pas été définies dans la délibération initiale, il convient aujourd'hui de fixer ces durées comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de fixer les durées d'amortissement selon les modalités présentées dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette question a été présentée à la commission Ressources et moyens réunie le 3 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les durées d'amortissement selon les modalités présentées dans le tableau ci-joint,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE